

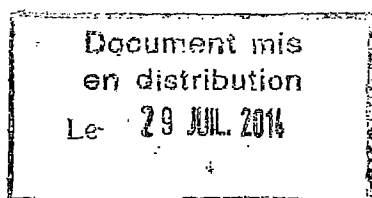
ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission des institutions, des affaires
internationales et européennes, de la solidarité,
de l'emploi et des relations avec les communes

Papeete, le 29 JUL. 2014

N° 103 - 2014

RAPPORT



relatif à un projet de délibération portant approbation
du compte administratif de l'exercice 2013 du Conseil
économique, social et culturel et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission des institutions,
des affaires internationales et européennes, de la solidarité,
de l'emploi et des relations avec les communes,

par Madame la représentante Loïs SALMON-AMARU

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 3602/PR du 4 juillet 2014, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2013 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat.

Ce compte administratif a été adopté par le CESC réuni en assemblée plénière le 3 juin 2014.

I - LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2013

L'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

Conformément à la délibération n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013, la dotation du CESC a été arrêtée à :

- 94 300 000 F CFP en section de fonctionnement, soit une augmentation de 8 300 000 F CFP (+ 9,65 %) par rapport au budget primitif de l'exercice 2012 ;
- 15 000 000 F CFP en section d'investissement (AP n° 79.2013) dont 7 500 000 F CFP de crédits de paiement.

Au cours de l'année 2013, le budget du CESC a connu plusieurs modifications :

- *En section de fonctionnement*, l'institution a procédé à un prélèvement sur fonds propres d'un montant de 25 000 000 F CFP.
- *En section d'investissement*, le report des crédits de paiement arrêté à la somme de 4 014 518 F CFP a été acté le 17 janvier 2013 par l'assemblée plénière du CESC. À ces crédits s'ajoute une subvention d'investissement du Pays d'un montant de 7 500 000 F CFP.

Suite à ces décisions, entérinées par l'assemblée plénière de l'institution, le budget modifié du CESC pour 2013 s'établit comme suit :

- 119 300 000 F CFP en section de fonctionnement
- 11 514 518 F CFP en section d'investissement

II – LE BILAN D'ACTIVITÉ DU CESC POUR 2013

En comparaison de l'exercice précédent, le nombre de consultations du Pays en 2013 est resté constant. En effet, 20 consultations ont été soumises au CESC en 2013, contre 18 en 2012. Par ailleurs, l'institution a publié 4 rapports liés à des sujets de société à savoir :

- Le sport en Polynésie française : « Action sociale et insertion sociale : bilan et perspectives »
- L'implantation de jeux de casino en Polynésie française. Quels impacts touristique, économique et social ?
- L'emploi des jeunes en Polynésie française : quelle adéquation entre les formations diplômantes et les besoins réels du marché de l'emploi polynésien
- L'aménagement des plages publiques en Polynésie française : entre une indispensable exploitation et valorisation touristiques

De fait, le nombre total de réunions de l'assemblée plénière et des commissions permanentes tenues en 2013 a nettement augmenté, de 38 %, passant de 173 en 2012 à 240 en 2013.

De par cette hausse d'activité, les crédits alloués par le Pays pour assurer le fonctionnement de l'institution (*et en particulier l'indemnisation des membres*) se sont avérés insuffisants en cours d'année. Ce faisant, il a été nécessaire de les abonder par un prélèvement sur fonds propres du CESC, qui diminue d'année en année.

Dans son rapport d'observations définitives du 20 mars 2012, la Chambre territoriale des comptes a rappelé que pour assurer le financement du remplacement de son matériel ou un aménagement de son bâtiment, il serait de bonne gestion et même obligatoire de procéder à leur amortissement.

Soucieux d'appliquer ces recommandations, l'institution a procédé à l'inscription d'une dotation aux amortissements. Néanmoins, suite à une erreur d'appréciation quant aux imputations comptable, le Payeur a rejeté le mandatement de cette opération. C'est pourquoi le CESC a sollicité les conseils du Payeur ainsi que de la Direction générale des finances publiques (*remplacée en décembre 2013 par la Direction du budget et des finances*), afin de régulariser l'inscription de cette dotation aux amortissements sur l'exercice 2014. Ce faisant, l'inscription de 2013 a été annulée.

Enfin, comme à l'accoutumée, les membres du CESC n'ont pas manqué d'exposer devant l'assemblée de la Polynésie française les avis de l'institution sur des projets de loi du pays qui lui avaient été soumis.

III – L'EXÉCUTION DU BUDGET

Les résultats définitifs de l'exercice 2013 sont les suivants :

1 – En section de fonctionnement

- Budget primitif.....	94 300 000 F CFP
- Budget modifié.....	119 300 000 F CFP
- Recettes totales réalisées.....	94 300 000 F CFP (<i>hors prélèvement sur fonds propres</i>)
- Dépenses totales réalisées.....	110 472 899 F CFP
- Déficit de clôture de l'exercice 2013	- 16 172 899 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2012.....	77 033 836 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2013.....	60 860 937 F CFP

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est déficitaire de 16 172 899 F CFP.

a) Recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent à 94 300 000 F CFP en 2013, soit un taux de réalisation de 100 % des prévisions du budget primitif.

Le tableau ci-après donne la ventilation par nature de ces recettes :

Chap.	Art.	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisation 2013	Rappel 2012 (BP+BM)
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	94 300 000	94 300 000	94 300 000	94 300 000
991	002	Résultat de fonctionnement reporté	0	25 000 000		10 000 000
TOTAL GÉNÉRAL			94 300 000	119 300 000	94 300 000	104 300 000

b) Dépenses de fonctionnement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2013 s'élève à 110 472 899 F CFP, soit une réalisation de 117,15 % du budget primitif.

CHAP	Art	Libellé	Prévisions primitives a	Prévisions modifiées b	Réalisation 2013			Rappel 2012
					mandats c	en % d = c/a	en % e = c/b	
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	8 500 000	5 500 000	7 689 234	90,46	139,80	7 647 776
	613	Locations	1 200 000	1 200 000	929 251	77,44	77,44	853 703
	615	Entretien et réparations	6 350 000	5 350 000	4 289 915	67,56	80,19	5 045 434
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	305 235	87,21	87,21	305 711
	618	Divers services extérieurs	1 500 000	500 000	333 616	22,24	66,72	973 280
	623	Publicité, publications, relations publiques	1 500 000	1 500 000	1 253 427	83,56	83,56	908 382
	624	Transports (personnel administratif)	350 000	350 000	351 787	100,51	100,51	505 849
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	350 000	350 000	150 000	42,86	42,86	300 000
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 600 000	1 600 000	1 545 025	96,56	96,56	1 592 900
	628	Divers – autres services extérieurs	2 300 000	2 300 000	2 536 449	110,28	110,28	2 450 850
962	641	Rémunérations du personnel	2 000 000	800 000	701 735	35,09	87,72	912 061
	645	Charges sociales	500 000	500 000	204 072	40,81	40,81	269 224
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	2 959 219	2 959 219	0	0	0	0
sous total			29 459 219	23 259 219	20 289 746	68,87	87,23	21 765 170
960	653	Indemnités, vacations et frais mission des membres	64 840 781	96 040 781	90 183 153	139,08	93,90	79 161 619
sous total			64 840 781	96 040 781	90 183 153	139,08	99,06	79 161 619
TOTAL GÉNÉRAL			94 300 000	119 300 000	110 472 899	117,15	92,60	100 926 789

On remarque notamment que :

Les dépenses de fonctionnement courant de l'institution enregistrent une diminution de 6,8 % par rapport à l'année précédente, passant de 21 765 170 F CFP en 2012 à 20 289 746 F CFP en 2013.

Cependant, les dépenses liées aux indemnités, vacations et frais de mission des membres du CESC enregistrent une nette augmentation, de 13,92 %, par rapport à l'année 2012, passant de 79 161 619 F CFP à 90 183 153 F CFP en 2013.

Étant donné que le budget primitif de 2013 correspond à un montant équivalent au budget modifié (*hors prélèvement sur fonds propres*) de 2012 et compte tenu de l'activité plus soutenue sur l'exercice 2013, la nécessité de pallier cette insuffisance par prélèvement sur fonds propres s'est avérée inévitable pour permettre à l'institution d'assurer le rôle qui lui est dévolu par la loi statutaire.

Il convient de rappeler enfin que des agents de la fonction publique du Pays sont affectés au Secrétariat général du CESC en vertu de l'article 38 de la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée, qui dispose que « le secrétariat général est composé de personnels de l'administration de la Polynésie française, affectés au Conseil économique, social et culturel et régis selon les modalités prévues par leur statut respectif ».

En 2013, 17 agents de la Polynésie française étaient ainsi en poste au CESC, dont 6 de catégorie A, 6 de catégorie B, 3 de catégorie D et 2 de catégorie CC5.

L'évolution des effectifs a été la suivante sur la période allant de 2011 à 2013 :

Catégorie	2011	2012	2013
A	6	6	6
B	6	6	6
C	1	1	1 (supprimé en mai)
D	2	2	3
CC5	2	2	2
TOTAL	17	17	17 (à partir de mai)

Les charges de personnel correspondantes ne sont pas inscrites dans les comptes du CESC mais figurent au sous-chapitre 960.03 des comptes de la collectivité de la Polynésie française.

Sur la période allant de 2011 à 2013, ces charges ont été de :

2011	2012	2013	Évolution 2012-2013
108 658 825	105 783 044	113 066 252	+ 6,9 %

2 – En section d'investissement

- Budget primitif.....	15 000 000 F CFP
- Budget modifié.....	7 500 000 F CFP
- Crédits de paiement reportés.....	4 014 518 F CFP
- Recettes totales réalisées.....	7 500 000 F CFP
- Dépenses totales réalisées.....	6 761 742 F CFP
- Excédent de clôture de l'exercice 2013.....	738 258 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2012.....	1 814 518 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2013.....	2 552 776 F CFP

Le résultat de clôture de la section d'investissement est excédentaire de **738 258 F CFP**.

a) Recettes d'investissement

Une subvention d'investissement d'un montant de 7 500 000 F CFP a été actée ainsi que le montant du report des crédits de paiement de l'exercice 2012 sur 2013, qui s'élève à 4 014 518 F CFP.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par nature de ces crédits de paiement :

Chap	Art	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisation 2013	Rappel 2012
900	204	Subvention d'investissement 2013	15 000 000	7 500 000	7 500 000	24 000 000
951	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	4 014 518	0	2 475 767
TOTAL GENERAL			15 000 000	11 514 518	7 500 000	26 475 767

b) Dépenses d'investissement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2013 s'élève à 6 761 742 F CFP, ce qui représente une réalisation de 58,72 % du budget d'investissement modifié.

Chap.	Art	Libellé	Prévisions primitives <i>a</i>	Prévisions modifiées <i>b</i>	Réalisation 2013		Rappel 2012
					mandat <i>c</i>	% <i>d = c/b</i>	
900	213	Construction	0	10 009 540	5 774 539	57,69	20 489 340
	218	Autres immobilisations corporelles	0	1 504 978	987 203	65,60	1 971 909
TOTAL GÉNÉRAL			0	11 514 518	6 761 742	58,72	22 461 249

Ces crédits d'investissement ont permis de financer essentiellement :

- la remise aux normes de l'installation électrique de la salle plénière ;
- l'installation d'éclairage de basse consommation dans les bureaux ;
- des travaux de peinture du bâtiment et de ses dépendances ;
- la réfection de l'ascenseur ;
- l'achat de matériel informatique.

IV – LE COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	94 300 000	7 500 000	101 800 000
DÉPENSES	110 472 899	6 761 742	117 234 641
SOLDE	- 16 172 899	738 258	

Résultats cumulés

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ANTÉRIEUR	77 033 836	1 814 518
EXERCICE 2013	- 16 172 899	738 258
CUMULÉS	60 860 937	2 552 776

La concordance des résultats du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2013 est constatée. À la clôture de l'exercice 2013, le report à nouveau est donc de : **60 860 937 F CFP**.

*
* *

Après avoir pris acte des résultats de ce compte administratif, le rapporteur propose à ses collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes, de la solidarité, de l'emploi et des relations avec les communes, d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LE RAPPORTEUR

Loïs SALMON-AMARU

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : CES1401210DL

DÉLIBÉRATION N° 2014-103/APF

DU 25 SEPTEMBRE 2014

portant approbation du compte administratif
de l'exercice 2013 du Conseil économique, social
et culturel et affectation de son résultat

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française;

Vu l'arrêté n° 1011 CM du 4 juillet 2014 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 2820/2014/APF/SG du 19 septembre 2014 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 103-2014 du 29 juillet 2014 de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes, de la solidarité, de l'emploi et des relations avec les communes ;

Dans sa séance du 25 septembre 2014 ;

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le montant définitif des recettes du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2013 est arrêté à la somme de *cent un millions huit cent mille francs CFP* (101 800 000 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	94 300 000 F CFP
Section II d'investissement	7 500 000 F CFP
TOTAL	101 800 000 F CFP

Article 2.- Le montant définitif des dépenses du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2013 est arrêté à la somme de *cent dix-sept millions deux cent trente-quatre mille six cent quarante et un francs CFP* (117 234 641 F CFP) se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	110 472 899 F CFP
Section II d'investissement	6 761 742 F CFP
TOTAL	117 234 641 F CFP

Article 3.- Le compte administratif du Conseil économique, social et culturel pour l'exercice 2013 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

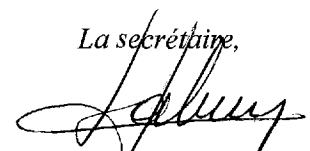
	Section I FONCTIONNEMENT	Section I OPÉRATION EN CAPITAL	TOTAL
RECETTES (en F CFP)	94 300 000	7 500 000	101 800 000
DÉPENSES (en F CFP)	110 472 899	6 761 742	117 234 641
RÉSULTATS	- 16 172 899	738 258	- 15 434 641

Article 4.- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 du Conseil économique, social et culturel est affecté au compte « Report à nouveau » pour un montant déficitaire de *seize millions cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf francs CFP* (- 16 172 899 F CFP).

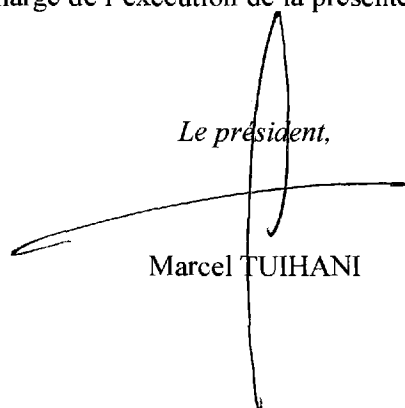
Article 5.- Au 31 décembre de l'exercice 2013, le fonds de roulement du Conseil économique, social et culturel est de *soixante millions huit cent soixante mille neuf cent trente-sept francs* (60 860 937 F CFP).

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,


Loïs SALMON-AMARU

Le président,


Marcel TUIHANI

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

EXERCICE 2013

Adopté en assemblée plénière le 03 juin 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations	Réalisations en %
			a	b	c	d=c/a
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	94 300 000	94 300 000	94 300 000	100,00%
991	002	Résultat de fonctionnement reporté		25 000 000		0,00%
TOTAL			94 300 000	119 300 000	94 300 000	100,00%

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations	Réalisations en %
			a	b	c	d=c/a
900	204	Subvention d'investissement 2013	15 000 000	7 500 000	7 500 000	50%
951	1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0	4 014 518	0	0%
TOTAL			15 000 000	11 514 518	7 500 000	50,00%

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

EXERCICE 2013

Adopté en assemblée plénière le 03 juin 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations	Réalisation en %	
			a	b	c	d=ca	d=cb
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	8 500 000	5 500 000	7 689 234	90,46%	139,80%
	613	Locations	1 200 000	1 200 000	929 251	77,44%	77,44%
	615	Entretien et réparation	6 350 000	5 350 000	4 289 915	67,56%	80,19%
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	305 235	87,21%	87,21%
	618	Divers services extérieurs	1 500 000	500 000	333 616	22,24%	66,72%
	623	Publicité, publication, relations publiques	1 500 000	1 500 000	1 253 427	83,56%	83,56%
	624	Transports (personnel administratif)	350 000	350 000	351 787	100,51%	100,51%
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	350 000	350 000	150 000	42,86%	42,86%
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 600 000	1 600 000	1 545 025	96,56%	96,56%
	628	Divers - autres services extérieurs	2 300 000	2 300 000	2 536 449	110,28%	110,28%
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	64 840 781	96 040 781	90 183 153	139,08%	93,90%
Total du chapitre 960			88 840 781	115 040 781	109 567 092	123,33%	95,24%
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	2 959 219	2 959 219	0	0,00%	0,00%
Total du chapitre 961			2 959 219	2 959 219	0	0,00%	0,00%
962	641	Rémunérations du personnel	2 000 000	800 000	701 735	35,09%	87,72%
	645	Charges sociales	500 000	500 000	204 072	40,81%	40,81%
Total du chapitre 962			2 500 000	1 300 000	905 807	36,23%	69,68%
TOTAL			94 300 000	118 300 000	110 472 900	117,12%	93,40%

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations	Réalisation en %
			a	b	c	d=cb
900	213	Construction	0	10 009 540	5 774 539	57,69%
	218	Autres immobilisations corporelles	0	1 504 978	987 203	65,60%
Total du chapitre 900			0	11 514 518	6 761 742	58,72%

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL
BALANCE GENERALE
EXERCICE 2013

Adopté en assemblée plénière le 03 juin 2014

DEPENSES

RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT					SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAP	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS	CHAP	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS
960	Pouvoirs publics	88 840 781	115 040 781	109 567 092	960	Pouvoirs publics	94 300 000	94 300 000	94 300 000
962	Personnel	2 500 000	1 300 000	905 807					
961	Dotations aux amortissements et provisions	2 959 219	2 959 219	0	991	Résultat de fonctionnement reporté	0	25 000 000	0
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		94 300 000	119 300 000	110 472 899	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		94 300 000	119 300 000	94 300 000

SECTION D'INVESTISSEMENT						SECTION D'INVESTISSEMENT					
CHAP	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS	CHAP	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS
900	213	Construction	0	10 009 540	5 774 539	900	204	Subvention d'investissement 2013	15 000 000	7 500 000	7 500 000
	218	Autres immobilisations corporelles	0	1 504 978	987 203	951	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	4 014 518	0
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0	11 514 518	6 761 742	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			15 000 000	11 514 518	7 500 000

TOTAL GENERAL			94 300 000	130 814 518	117 234 641	TOTAL GENERAL			109 300 000	130 814 518	101 800 000
----------------------	--	--	-------------------	--------------------	--------------------	----------------------	--	--	--------------------	--------------------	--------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT FONCTIONNEMENT		RÉSULTAT INVESTISSEMENT		RÉSULTAT GLOBAL FONCTIONNEMENT		RÉSULTAT GLOBAL INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
		77 033 836				-16 172 899		60 860 937
		1 814 518				738 258		2 552 776